

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Communauté de communes La Domitienne

Séance du mercredi 8 juillet 2020

Délibération N° 20.079.1	
En exercice	37
Présents	32
Votants	37
Pour	36
Contre	/
Abstention	/

PÔLE RESSOURCES – SERVICE VIE DES ASSEMBLÉES

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE

Date de la convocation: 03/07/2020

L'an deux mille vingt Et le 8 juillet à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle Claude Nougaro de la commune de Montady, sous la présidence de **monsieur Robert SENAL**, **doyen des membres présents**.

- 32 Conseillers communautaires présents: monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.
- **5 Conseillers communautaires absents représentés:** madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Valérie CHABOT), madame Catherine LIMORTÉ (représentée par monsieur Jean Pierre PEREZ), monsieur Michel PEPOZ (représenté par monsieur Didier CAYLA), madame Viviane TAFANI-ROUQUET (représentée par madame Marcelle COUDERC).

O Conseiller communautaire absent excusé.

Secrétaire de séance : madame Martine SIGNOUREL.

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes La Domitienne

Séance du mercredi 8 juillet 2020

Election du Président de la Communauté de communes La Domitienne

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu l'arrêté préfectoral n° AP 2019-1-1363 en date du 21 octobre 2019 constatant le nombre de sièges que compte l'organe délibérant de la Communauté de communes La Domitienne et leur répartition par commune membre ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6, L. 5211-6-1, L. 5211-9 et L. 2122-4;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin;

Considérant que le doyen des membres présents du Conseil communautaire, monsieur Robert SENAL, a pris la présidence de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT) ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Robert SENAL, doyen des membres présents,** Après en avoir délibéré,

Sur 37 membres présents ou représentés au moment du vote,

- **I. PROCLAME** monsieur Alain CARALP, Président de la Communauté de communes La Domitienne et le déclare installé.
- II. AUTORISE en conséquence monsieur le Président nouvellement élu à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **III. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.
- **IV. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Robert SENAL